

RÈGLEMENT #482 MODIFIANT LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NO 479 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 391
RÈGLEMENT SUR LA GARDE DES ANIMAUX

ATTENDU QUE la municipalité du Village de Tring-Jonction possède un règlement sur la garde des animaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier la limite du nombre de chien autorisé à une même adresse;

ATTENDU QU'un avis de motion et qu'un projet de règlement ont dûment été présentés à la séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2021;

En conséquence, il est proposé par XXXXXXXXXXXX et RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le présent règlement soit adopté.

ARTICLE 1. NOM DU RÈGLEMENT

Le présent règlement portera le titre de « Règlement 482 modifiant le règlement 479 modifiant le règlement 391 règlement sur la garde des animaux».

ARTICLE 2. PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3. MODIFICATION DE L'ARTICLE 12

L'article 3 du règlement 479 est remplacé par ce qui suit :

«Nul ne peut garder plus de deux (2) chiens et trois (3) chats à la même adresse dans le périmètre d'urbanisation et dans les ilots déstructurés A-12 et A-13 tel que décrits au règlement 395 et ses annexes.

Nonobstant le premier alinéa, à la date d'entrée en vigueur de ce règlement tout propriétaire possédant trois (3) chiens enregistrés tel que le prévoit le règlement 391 a un droit acquis, mais le droit acquis prend fin dès que le propriétaire s'en départit et/ou au décès de l'un des chiens. Par la suite, le propriétaire doit respecter le 1^{er} alinéa du présent article le cas échéant.

Nul ne peut garder plus de trois (3) chiens à la même adresse en dehors du périmètre d'urbanisation et à l'exception des zones identifiées au premier alinéa du présent article.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Mario Groleau, maire

Jonathan Paquet, Directeur général
et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 11 janvier 2021
Projet de règlement : 11 janvier 2021
Adoption du règlement : 8 février 2021
Publication : 9 février 2021